

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 919

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Pancher et M. Pupponi

ARTICLE 50

À l'alinéa 2, après le mot :

« comptes »,

insérer les mots :

« et la gestion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision a pour but de souligner l'importance de la gestion en plus du contrôle des comptes d'Aéroports de Paris.